

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **3 décembre 2021**, à **19 h** à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Mmes Denise Corneau, Marie-Céline Hébert, Messieurs Michel Longtin Raymond Bisson, Noël Picard et Gilles Payer.

Ont motivé leur absence : Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022
4. Adoption du taux de taxation pour l'année 2022
5. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
6. Adoption du programme triennal d'immobilisation
7. Période questions
8. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2021-12-19956 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 04

Adoptée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-12-19957 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022

2021-12-19958

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022

La présentation des prévisions budgétaires de l'année 2022 est faite par le maire. Il annonce également le taux de taxes foncières.

Avant l'adoption de la résolution qui suit, le maire invite les membres du conseil à donner leur opinion sur les prévisions budgétaires de la prochaine année, ce que font tous les élus.

Il est résolu

QUE le Conseil adopte les prévisions budgétaires de l'année 2022 qui s'établissent comme suit :

Description des revenus	2021	2022
Taxe foncière	1 820 198 \$	1 875 951 \$
Taxes de secteur	85 162 \$	71 545 \$
Services municipaux	621 936 \$	635 297 \$
En lieu de taxes	137 662 \$	139 887 \$
Autres revenus de sources locales	132 775 \$	170 853 \$
Transferts	446 875 \$	434 913 \$
Total des revenus	3 244 608 \$	3 328 446 \$
Description des dépenses	2021	2022
Administration	604 751 \$	644 664 \$
Sécurité publique	379 814 \$	389 948 \$
Transport	786 922 \$	813 696 \$
Hygiène du milieu	381 069 \$	405 796 \$
Aménagement et urbanisme	180 564 \$	168 600 \$
Loisirs et culture	176 570 \$	161 967 \$
Frais de financement	171 877 \$	158 771 \$
Immobilisation	55 000 \$	55 000 \$
Remboursement capital	581 701 \$	520 700 \$
Remboursement – fonds de roulement	12 793 \$	12 793 \$
Affectation et réserve financière	-86 453 \$	-3 489 \$
Total des dépenses, des affectations et des réserves	3 244 608 \$	3 328 446 \$

Adoptée.

4. Adoption du taux de taxation pour l'année 2022

2021-12-19959 Adoption du taux de la taxe foncière pour l'année 2022

Il est résolu

QUE le taux de la taxe foncière du 100\$ d'évaluation pour l'année 2022 s'établit comme suit, avec une augmentation de 1,9 % :

Taux de la taxe foncière	2021	2022
Foncière générale	0,6816 \$	0,6946\$

Adoptée.

6. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Présentation du programme triennal d'immobilisation est faite par le maire.

CATÉGORIES	2022	2023	2024
RÉSEAU ROUTIER • TECQ, RIRRL, PADF, PPA, TCE	1 101 000\$	1340 000\$	240 000\$
IMMEUBLES • MAIRIE, GARAGE, CASERNE, SENTIER ROUTE DES ZINGUE, PARC ET TERRAIN	393 000\$	540 000\$	120 000\$
MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT • PÉPINE, LOADER, CAMION FLÈCHE, 6 ROUES HM ET COMPOSTAGE, AUTO-POMPE	216 000\$	630 000\$	1 100 000\$
AUTRES • VÊTEMENTS SAUVETAGE, MISE À L'EAU LAC DORÉ, PREMIER RÉPONDANT, BAC COMPOSTAGE	32 500\$	68 740\$	64 200\$
TOTAL	1 742 500\$	2 578 740\$	1 524 200\$

Immobilisations 2022-2023-2024

Détails des travaux

7. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

2021-12-19960 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Il est résolu

QUE le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 tel que présenté soit et est adopté.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-12-19961 Levée de la séance

Il est résolu

QUE la séance soit et est levée à 19 h 39.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec. -trés.